

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES
ECOLES MAITRE FORMATEUR**

ACADEMIE DE VERSAILLES

SESSION 2021

PAGE DE GARDE

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Nom d'usage :	Nom patronymique :
Prénom:	Date de naissance :
Type de CAFIPEMF présenté : Spécialité :	

À ENVOYER PAR TOUS LES CANDIDATS

Conformément à la circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation du CAFIPEMF, l'examen d'admission comporte deux épreuves :

- L'épreuve de pratique professionnelle,
- La soutenance du mémoire professionnel.

Le mémoire professionnel doit être transmis en version numérique (au format PDF non modifiable, en un unique document, **sous peine d'annulation** (le fichier ne doit pas dépasser 20Mo maximum)
au plus tard le lundi 1^{er} mars 2021 (minuit) à :

<https://dexco.siec.education.fr/>

Le mémoire doit être rédigé en utilisant **la police Arial 11 (interligne 1.15 à 1.5 maximum).**